

**PLANS
TOPOGRAPHIQUES,
PARCELLAIRES ET
DE DIVISION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/79

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 12 décembre 2017

PRESENTS : MM. COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON) ;

Secrétaire de séance : Hugues BEAUME

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les services d'un géomètre pour les opérations suivantes :

Parcelle AB793 : document d'arpentage et plan de division,

Route d'accès sous cimetière : plan topographique et parcellaire,

Selon le devis de la société ATMO Géomètres Experts, 38520 LE BOURG D'OISANS, les prestations s'élèveraient à la somme totale HT de 1 900 €, décomposée comme suit :

Parcelle AB793 : 700 € HT

Route d'accès sous cimetière : 1 200 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE les propositions de la société ATMO Géomètres Experts pour un montant total HT de 1 900 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Le Maire,
Bernard MICHEL

